

Approbation de l'opération d'inventaire du patrimoine dans le cadre d'une candidature du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne au label Pays d'Art et d'Histoire

Vu les articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du Code général de la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un inventaire thématique dans le cadre d'une candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire,

Outre son caractère scientifique, cette démarche d'inventaire participera à la structuration de politiques locales de connaissance, de valorisation et de protection du patrimoine culturel sur le périmètre du PETR. En tant que projet commun et partagé, l'inventaire permet également aux habitants de participer à la définition des biens matériels et immatériels qui pour eux constituent un patrimoine commun.

La constitution d'une base de données solide sur le patrimoine local permettra aussi de dégager des types de patrimoines à plus forts enjeux et à valoriser en particulier auprès des habitants, professionnels et visiteurs sur le territoire. Enfin, l'ensemble des données produites dans le cadre de cet inventaire servira de référentiel dans l'élaboration du dossier de candidature du territoire au label PAH.

1) Descriptif de l'opération

L'opération d'inventaire général vise à produire une documentation scientifique selon les normes de l'inventaire général. Les objectifs de l'étude du patrimoine sur le PETR sont précisés dans une convention triennale entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, prenant effet du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2027.

Cette opération se déroule en trois phases, qui concernent :

- La constitution d'un socle documentaire (et la rédaction d'un cahier des clauses scientifiques et techniques),
- Le repérage in situ (les relevés terrain de tous les éléments patrimoniaux entrant dans le cadre de l'enquête),
- La rédaction de documents de synthèse.

A ce titre, le PETR doit engager un poste de chargé d'inventaire.

2) Recrutement du chargé de mission inventaire

Par délibération du 5 décembre 2023, il a été décidé de recruter un chargé d'études dédié à 100% à l'opération d'inventaire.

Ses missions consisteront à :

- Réaliser le travail de recherche en archives, de relevé de terrain et de constitution de dossiers documentaires ;
- Assurer la valorisation des travaux menés (via des expositions, ou des articles rédigés) et de mener des actions de sensibilisation auprès du public.

Ces missions s'effectueront dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans.

3) *Plan de financement du poste sur 3 ans*

Financeurs	Montant	%
Région Nouvelle Aquitaine	37 500 €	25 %
FEDER	67 500 €	45%
Autofinancement	45 000 €	30 %
Total	150 000 €	100 %

L'assiette éligible des frais salariaux est de 50 000 euros maximum par an, soit 150 000 euros maximum sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'opération d'inventaire à mener sur le territoire du PETR ;
- **D'ADOPTER** la convention triennale de partenariat en annexe entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le PETR concernant la conduite de l'opération d'inventaire ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement du poste de chargé d'inventaire tel que décrit ci-dessus